

# Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 mai 2021 à 19 h 30



**PAUL GERMAIN**

pgermain@ville.prevast.qc.ca  
450 224-8888, poste 6239



**JOEY LECKMAN**

**District 1** : Secteurs Bon Air,  
Canadiana et Domaine  
Laurentien  
jleckman@ville.prevast.qc.ca  
450 224-8888, poste 6301



**PIER-LUC LAURIN**

**District 2** : Secteurs des  
Patriarches et Clos-Prévostois  
plaurin@ville.prevast.qc.ca  
450 224-8888, poste 6302



**MICHEL MORIN**

**District 3** : Secteurs Lesage  
et Mozart  
mmorin@ville.prevast.qc.ca  
450 224-8888, poste 6303



**MICHÈLE GUAY**

**District 4** : Secteurs Shawbridge  
et Montée Sainte-Thérèse  
mguay@ville.prevast.qc.ca  
450 224-8888, poste 6304



**SARA DUPRAS**

**District 5** : Secteurs  
des Chansonniers, Brosseau  
et Joseph  
sdupras@ville.prevast.qc.ca  
450 224-8888, poste 6305



**PIERRE DAIGNEAULT**

**District 6** : Secteurs des  
Lacs Écho, René et Renaud  
pdaigneault@ville.prevast.qc.ca  
450 224-8888, poste 6306

# Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784



Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

# Gestion des affaires financières

## 2.1 Approbation des déboursés et des engagements au 10 mai 2021

Déboursés	
Numéro des chèques	Total des déboursés
54406 à 54607	901 970,69 \$

Engagements	
Numéro des bons de commande	Total des engagements
61597 à 61815	382 488,30 \$



Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

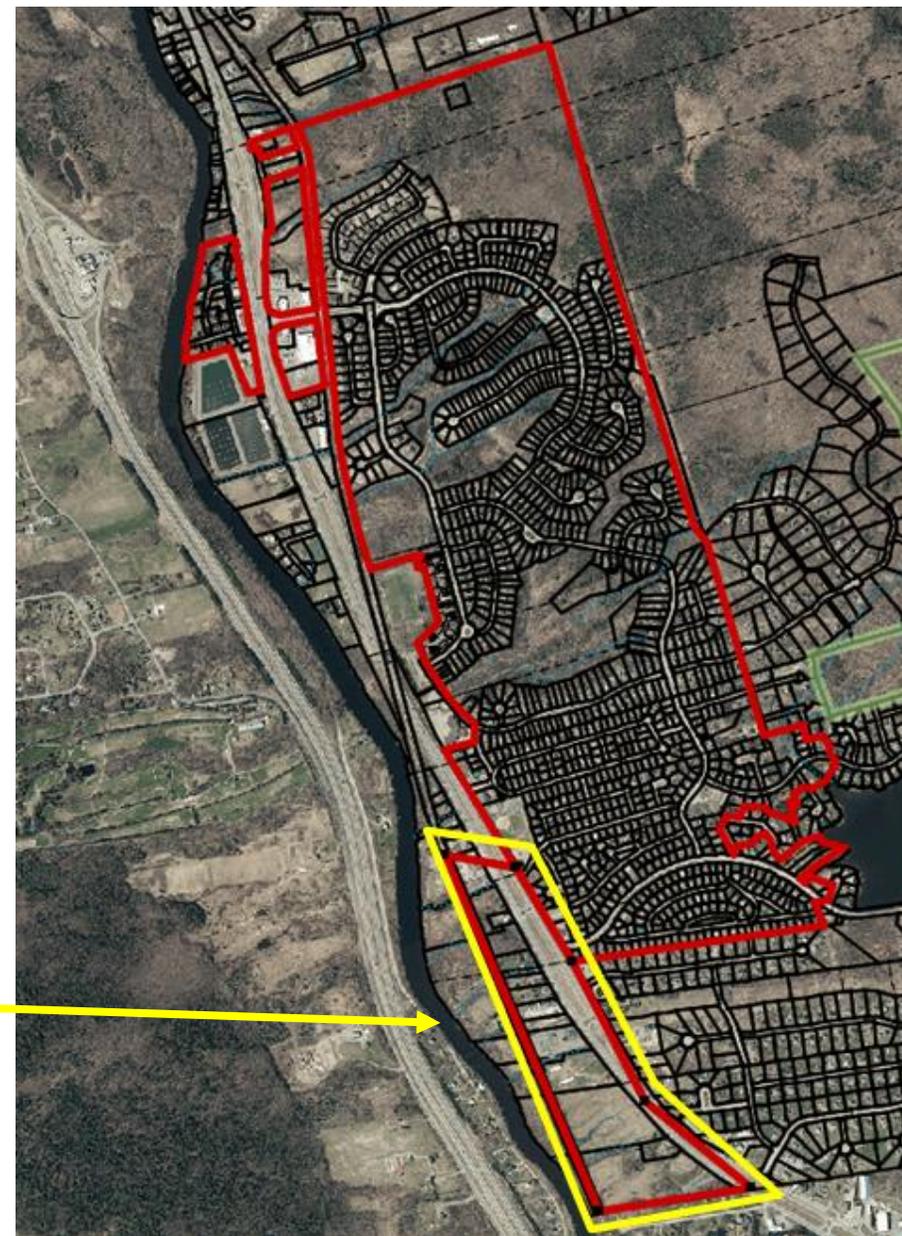
Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

# Gestion règlementaire

**3.1** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement  
- Règlement 632-2 amendant le règlement 632 décrétant des travaux de mise-à-niveau ainsi que des travaux relatifs au traitement de l'eau à la station de pompage de l'aqueduc du Domaine Laurentien et des Clos-Prévostois et autorisant un emprunt de 810 000 \$ nécessaire à cette fin (Modification du bassin de taxation)

Ajout de ces terrains au règlement 632



# Gestion règlementaire

**3.2** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement 797 décrétant des travaux de réfection des infrastructures existantes du boulevard du Lac-Saint-François avec construction de bordures et trottoir et ajout d'éclairage et autorisant un emprunt de 3 551 000 \$ nécessaire à cette fin

**But des travaux :** Travaux de réfection du boulevard du Lac-Saint-François pour le remplacement des conduites d'égout sanitaire, pluvial et d'eau potable avec reconstruction de la fondation granulaire avec l'ajout d'un trottoir et de bordures de béton, d'éclairage et de signalisation

**Montant de l'emprunt :** 3 551 000 \$

**Durée du financement :** Vingt (20) ans

# Gestion règlementaire

**3.3** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement 783-1 amendant le règlement 783 relatif à l'accès au lac Écho (Système de clé sécurisée)

- Retour de la clé au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année et imposition d'une amende en cas de retard
- Frais de 350 \$ en cas de perte ou de vol de la clé payable dans les 30 jours et imposition d'une amende en cas de retard dans le paiement des frais

# Gestion règlementaire

**3.4** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement 786-1 amendant le règlement 786 « Tarification 2021 » (Abolition des frais de retard à la bibliothèque, frais de vignette d'immatriculation et dépôt pour clé sécurisée)

- Abolition des frais de retard à la bibliothèque
- Concordance du règlement de tarification, concernant l'accès au lac Écho, avec la réglementation de Saint-Hippolyte
- Remplacement du dépôt pour clé sécurisée de la barrière d'accès au lac Écho par un frais en cas de perte ou de vol de la clé

# Gestion règlementaire

**3.5 Adoption** – Règlement numéro 601-74 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'autoriser l'usage mixte dans la classe d'usage C2 (Commerce local), d'autoriser spécifiquement le code d'usage P103 (Services de garde en garderie et garderies) de la classe d'usage P1 (Usages et services institutionnels, gouvernementaux et publics) et de retirer les usages de la classe d'usage C5 (Services pétroliers) dans la zone C-272

Légende

-  Zone visée
-  Zones contiguës

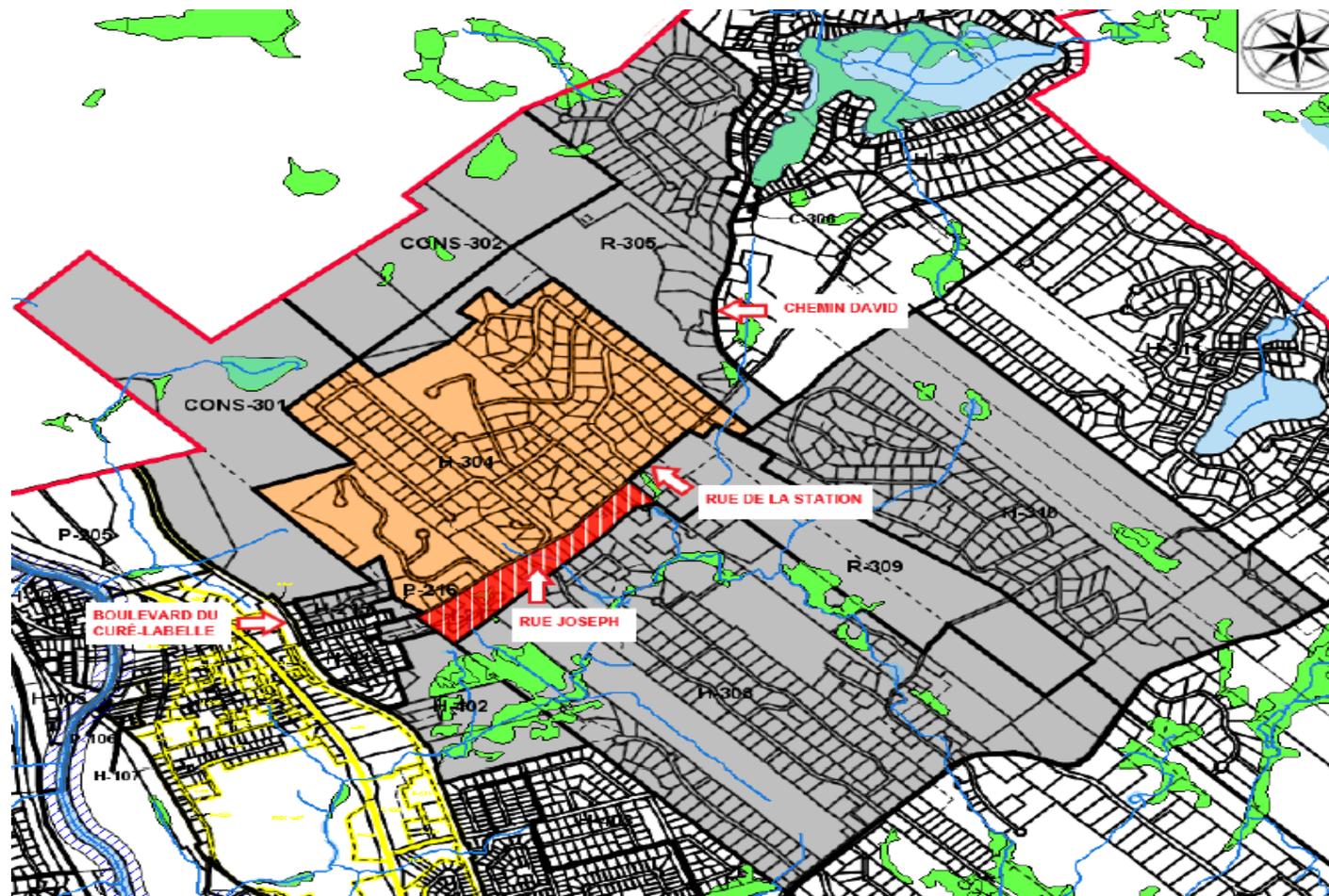


# Gestion règlementaire

**3.6 Adoption** – Règlement numéro 601-75 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin de créer une zone H-304-1, à même une partie de la zone H-304, et d’y permettre l’usage Habitation unifamiliale (H1) et l’usage Habitation bifamiliale (H2)

Légende

-  Zone visée
-  Zones contiguës
-  Zone créée

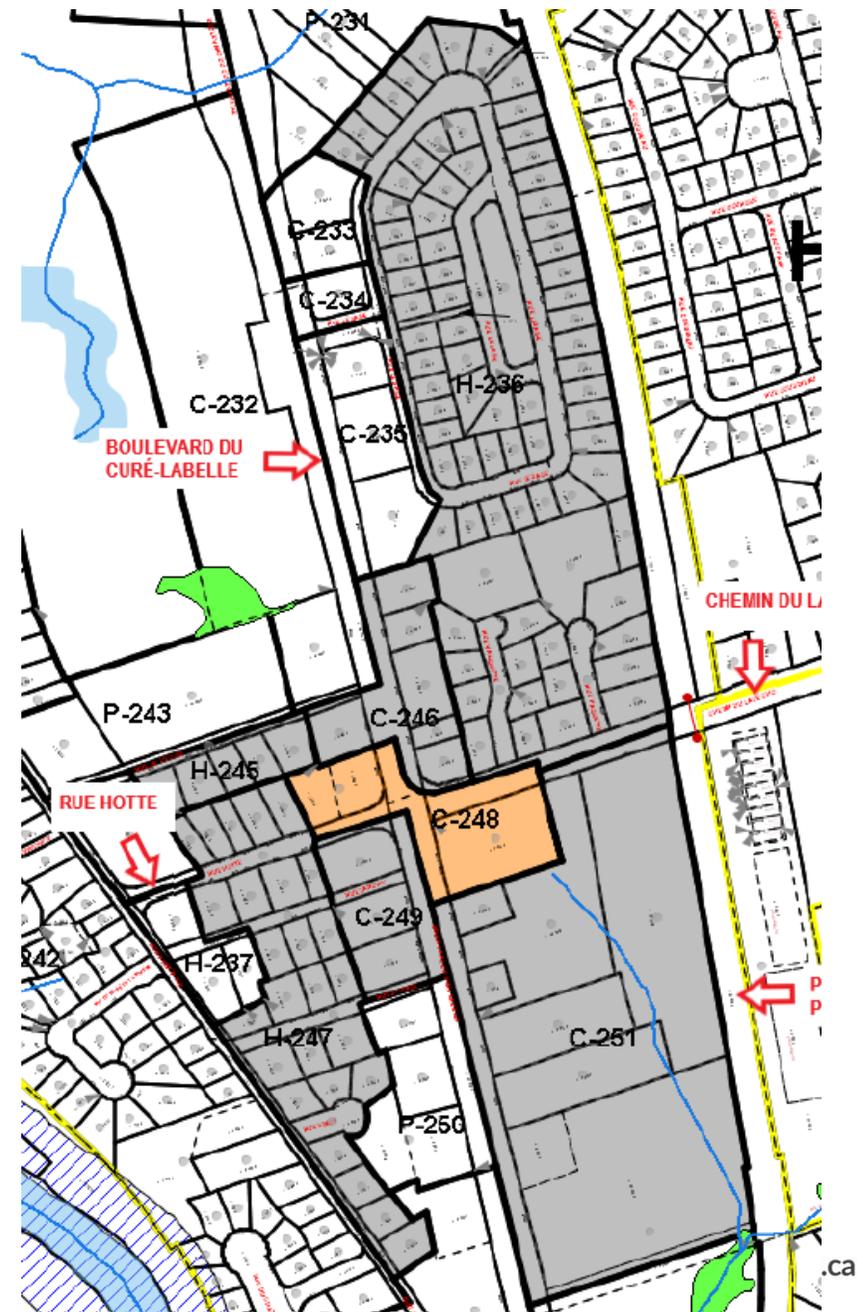


# Gestion règlementaire

**3.7 Adoption – Règlement numéro 601-76 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'autoriser spécifiquement l'usage P105 Services gouvernementaux, paragouvernementaux, organismes publics et municipaux (Hôtel de ville et autres bâtiments municipaux), de portée sous la classe usages et services institutionnels, gouvernementaux et publics (P1) dans la zone C-248**

Légende

-  Zone visée
-  Zones contiguës





# Gestion règlementaire

**3.9** Adoption - Règlement spécial numéro 796 visant le projet de « Maison des aînés de Prévost » en vertu de l'application du projet de loi numéro 66 : Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructures



# Gestion règlementaire

**3.10** Adoption – Règlement 794 décrétant l'acquisition des équipements nécessaires aux activités de la Direction des infrastructures et autorisant un emprunt de 1 223 000 \$ nécessaire à cette fin

**But des travaux :** Acquisition d'équipements lourds nécessaires aux activités de la Direction des infrastructures

**Liste d'équipements :**

- Camion 6 roues avec benne de chargement
- Boîte pour asphalte chaude
- Fardier 2 essieux
- Planteur hydraulique (installation des poteaux de signalisation)
- Rétrocaveuse
- Camion 6 roues avec plateforme
- Rouleau compresseur et remorque
- Balai de rue

Le cas échéant, les détails relatifs à la procédure de demande de scrutin référendaire concernant ce règlement seront communiqués par avis public. Cet avis public sera disponible sur le site Internet de la Ville.

**Montant de l'emprunt :** 1 223 000 \$

**Durée du financement :** Dix (10) ans

# Gestion règlementaire

**3.11** Adoption – Règlement SQ-900-2010-27 amendant le règlement SQ-900-2010 « Circulation et stationnement », tel qu'amendé (Arrêts, stationnement, vitesse et interdiction de demi-tour)

- Ajout de plusieurs arrêts obligatoires, notamment dans le secteur des Clos-Prévostois, afin de réduire la vitesse dans les rues résidentielles
- Ajout d'une interdiction d'arrêt sur la rue du Clos-Toumalin
- Ajout d'interdiction de stationnement dans des rues étroites afin d'améliorer la circulation dans celles-ci
- Ajout d'interdiction de demi-tour sur la rue Frangin, à la hauteur de la piste cyclable, afin d'éviter des accidents entre voiture et cycliste
- Réduction de la vitesse sur la rue Joseph de 50 km/h à 30 km/h

# Gestion règlementaire

**3.11** Adoption – Règlement SQ-900-2010-27 amendant le règlement SQ-900-2010 « Circulation et stationnement », tel qu'amendé (Arrêts, stationnement, vitesse et interdiction de demi-tour)

Un « arrêt interdit » sera ajouté à cet endroit afin de ne pas utiliser cet endroit en tant que débarcadère.



# Gestion règlementaire

**3.12** Adoption – Règlement SQ-901-2004-04 amendant le Règlement SQ-901-2004 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les rues, trottoirs, parc et places publiques (Animal - Parc régional de la Rivière-du-Nord, section Prévost)

Afin d'autoriser les chiens tenus en laisse dans le Parc régional de la Rivière-du-Nord, section Prévost.





Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

# Gestion des affaires juridiques

4.1 Lot 6 426 426 du cadastre du Québec – Transfert de l'immeuble au domaine privé et autorisation de signature





Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

# Gestion des contrats

## 5.3 Achat d'un planteur hydraulique - Demande de prix TP-DP-2021-47 - Octroi de contrat

<b>Fournisseurs</b>	<b>Montant avec taxes</b>
Jean Guglia & fils enr.	8 385,90 \$
Magnéto-Laval inc.	8 524,82 \$



Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

# Gestion des contrats

5.5 Achat d'habits de combat incendie pour la ville de Prévost et les municipalités de Saint-Hippolyte et de Sainte-Sophie - Appel d'offres public INC-SP-2021-30 - Octroi de contrat

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant avec taxes</b>
<b>L'Arsenal (Les Équipements d'Incendies CMP Mayer inc.)</b>	<b>65 287,40 \$</b>

Ce montant représente seulement la partie payable par Prévost pour cet achat regroupé



Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

# Gestion de l'urbanisme

**10.2** Demande de dérogation mineure numéro DM-2021-0029 visant l'implantation d'une remise - Propriété sise au 1069, rue Principale (Lot 2 751 022 du cadastre du Québec)

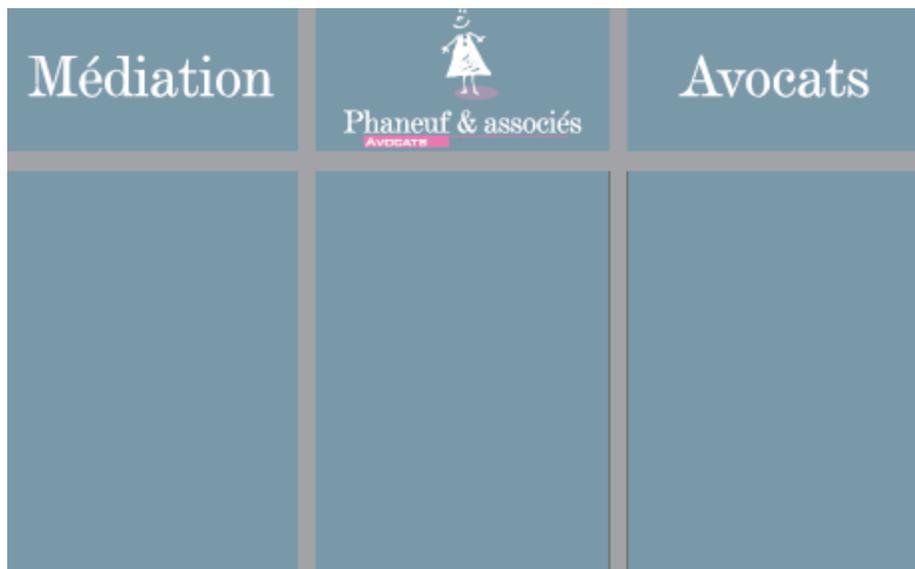


# Gestion de l'urbanisme

**10.3** Demande de PIIA numéro 2020-0091 visant le nouvel affichage commercial (Enseigne attachée et dans les vitrines) - Propriété sise au 2894, boulevard du Curé-Labelle, suite 201 (Lot 5 068 979 du cadastre du Québec ) – 3<sup>ème</sup> Analyse



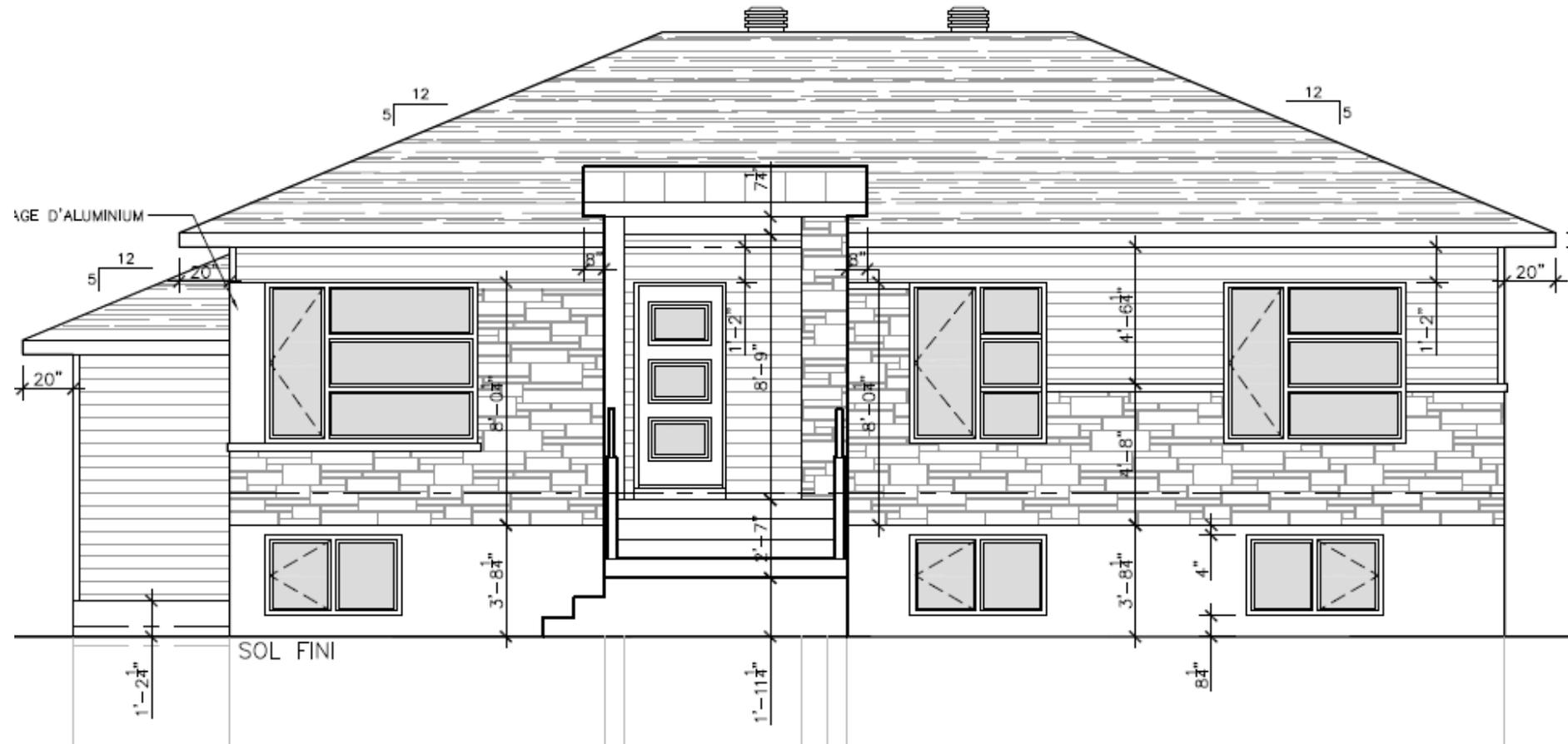
Enseigne sur le bâtiment



Découpes dans les vitres

# Gestion de l'urbanisme

**10.4** Demande de PIIA numéro 2021-0028 visant la construction d'une habitation unifamiliale avec garçonnière - Propriété sise sur la rue Brunelle (Lot 5 518 753 du cadastre du Québec)



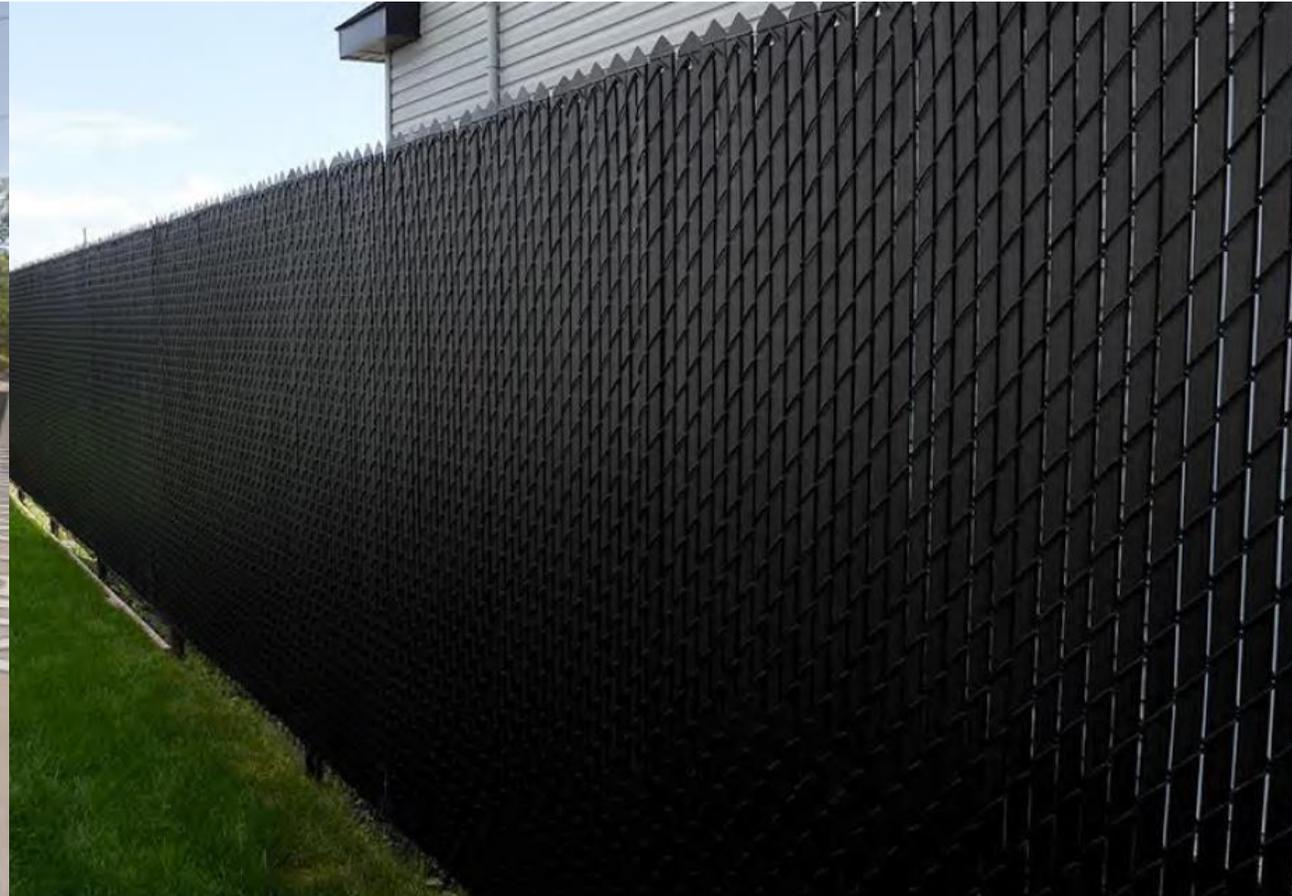
# Gestion de l'urbanisme

**10.5** Demande de PIIA numéro 2021-0031 visant le nouvel affichage commercial (Enseigne attaché, sur vitrines et enseigne détachée) - Propriété sise au 2728, boulevard du Curé-labelle (Lot 2 225 628 du cadastre du Québec)



# Gestion de l'urbanisme

**10.6** Demande de PIIA numéro 2021-0033 visant l'installation d'une clôture - Propriété sise au 1327-1331, rue Victor (Lot 1 919 018 du cadastre du Québec)



# Gestion de l'urbanisme

**10.8** Demande de PIIA numéro 2021-0035 visant le remplacement de la fondation du bâtiment principal et la construction d'une remise – Propriété sise au 1259-1261, rue du Nord (Lot 2 225 349 du cadastre du Québec)





Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

# Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784

Prochaine séance du Conseil municipal

Lundi 14 juin 2021 à 19 h 30

Bonne fin de soirée !